

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 20 Avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ENV 011-1862/17/CM**

**■ Approbation de la Charte d'engagement "EcoWatt PACA"**  
**MET 17/2938/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La région Provence-Alpes-Côte d'azur, en tant que péninsule électrique, a très tôt pris conscience de sa fragilité et de la nécessité de maîtriser ses pointes de consommation et son approvisionnement en électricité. La situation est moins critique sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence que sur l'est de la région mais la sécurité et la continuité de l'approvisionnement électrique restent une préoccupation de la collectivité, ne serait-ce que par solidarité avec nos voisins.

Aujourd'hui, le développement du chauffage électrique, ainsi que des équipements individuels et collectifs de climatisation, génère des pointes de consommation qui pèsent sur le réseau électrique en période de grand froid et de forte chaleur. En fonction de la température, le pic journalier peut ainsi s'envoler, amenant le réseau électrique régional aux limites de ses capacités de fonctionnement. Les effets des pointes nécessitent par ailleurs le recours à des productions électriques générant directement ou indirectement des émissions de GES impactant le bilan de la production électrique (mise en marche des centrales thermiques).

Aujourd'hui, la pointe de consommation électrique, ou consommation maximale journalière, s'établit en hiver entre 18h et 20h. En PACA, la pointe de consommation historique continue de croître année après année (+28% depuis 2004). Elle repose sur la conjonction de 3 éléments comportementaux :

- une grande partie de la population se met à consommer en même temps, à la fois sur les zones de travail et les zones d'habitation ;
- le froid et/ou le froid ressenti accroissent l'effet de pointe ;
- une période de temps courte : 2 heures sur une journée, et des pics de consommation forts voire extrêmes pendant moins de 20 jours par an en moyenne.

Il ne faut pas négliger non plus le fait qu'en période estivale, l'impact du changement climatique sur les températures, conduit petit à petit à l'apparition de pics de consommation électrique.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de contribution à la transition énergétique et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, elle est donc fondée à agir dans ces domaines. Par ailleurs, la collectivité dispose de nombreux leviers pour contribuer à la maîtrise des pics de consommations électrique à travers le fonctionnement de ses services, la gestion de son patrimoine et sa capacité de communication vers ses habitants. Elle dispose ainsi de la capacité à agir pour la maîtrise des pics de consommation électrique.

Pour toutes ces raisons, il est important d'engager le territoire dans une démarche responsable de maîtrise des pointes de consommation d'électricité. Cette démarche devra s'appuyer sur de nombreux leviers comme le développement d'une offre équilibrée d'énergie dans les zones d'aménagement, reposant sur un mix entre toutes les formes d'énergie (électrique, gaz, énergie renouvelables, réseaux de chaleur ...), la performance énergétique des équipements et des bâtiments et les comportements individuels et collectifs.

ÉcoWatt constitue un élément de réponse à ces enjeux. Ce dispositif vise à sensibiliser la population de la région PACA et donc de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux pointes de consommation en hiver afin de les inciter à procéder aux bons gestes énergie, tout en relayant l'information auprès de leur entourage. ÉcoWatt est un tableau de bord qui diffuse l'information sur le système électrique régional. En ayant accès à cette information, tous les consommateurs de la région peuvent adapter leur comportement et ainsi contribuer à diminuer la pointe de consommation du soir.

**Signé le 30 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 20 Avril 2017**

Pour appuyer cette démarche, les partenaires de la démarche ÉcoWatt (RTE, la Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Régional PACA, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la Principauté de Monaco, l'ADEME et Enedis) ont décidé, depuis l'hiver 2010, de mettre à disposition de toutes les collectivités/institutions du territoire une charte d'engagement.

Cette charte donne un cadre de référence et concrétise les actions auxquelles la collectivité s'engage à procéder en devenant signataire. Les engagements demandés à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Inscrire la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au dispositif ÉcoWatt.
- Nommer un ambassadeur ÉcoWatt qui assurera l'information (pics de consommation, bons gestes énergies) et relaiera les témoignages de l'engagement de sa collectivité/son institution vers ÉcoWatt.
- Procéder aux bons gestes énergies, notamment en cas de pics de consommation.
- Informer ses agents selon différentes modalités d'information et de sensibilisation en interne.
- Relayer l'information et valoriser notre engagement auprès de nos partenaires et usagers.
- Soumettre notre témoignage pour une diffusion sur le site EcoWatt – rubrique « ils se sont engagés » – ou tout autre support de communication EcoWatt.

Ces engagements correspondant à ceux qui seront déclinés au sein du Plan Climat-Air-Energie Métropolitain (PCAEM) et de la stratégie d'approvisionnement énergétique, la signature de cette charte semble donc cohérente avec la démarche de notre collectivité. Cette charte permettra par ailleurs d'enrichir le contenu de ces documents stratégiques et de valoriser l'engagement de la collectivité.

Enfin, cet engagement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ne saurait cependant suffire face aux enjeux énergétiques et les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution devront agir aux côtés de la Métropole pour établir cet équilibre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Energie ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixations des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que les enjeux de sécurisation des réseaux électriques dans la région sont particulièrement prégnants.

**Signé le 30 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 20 Avril 2017**

- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de contribution à la transition énergétique, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dispose de nombreux leviers pour contribuer à la maîtrise des pics de consommations électrique.
- Que les engagements de la charte ÉcoWatt correspondent aux engagements qui seront pris à travers le Plan Climat-Air-Energie Métropolitain et la stratégie d'approvisionnement énergétique

**Délibère**

**Article unique :**

Est adoptée la charte d'engagement ÉcoWatt PACA.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Stratégie environnementale,  
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE